



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Ralph Alexander Schmid  
**Surfaces commerciales**

2017-CE-77

### I. Question

Le canton vient d'apprendre que Billag va certainement fermer ses portes après avoir échoué dans l'appel d'offres de la Confédération pour le renouvellement de son contrat de perception de la redevance sur la radio et la télévision. 230 emplois seront perdus pour le canton. A plus long terme, cette disparition pose une autre question, celle des surfaces commerciales vides qui commencent à être pléthoriques dans le canton, et notamment dans le Grand Fribourg. En termes d'image pour le développement économique, c'est désastreux car cela montre que rien n'est fait pour attirer des entreprises en leur offrant des locaux adaptés à leurs besoins, notamment en termes d'infrastructures de communication.

1. Le Conseil d'Etat, sa Direction de l'économie et de l'emploi et la Promotion économique sont-ils conscients de cette situation et que font-ils pour y remédier ?
2. Plus spécifiquement et comme Billag occupait des locaux dans un bâtiment appartenant à une grande entreprise de la Confédération, le Conseil d'Etat entend-il intervenir auprès de cette entreprise pour qu'elle mette en place une stratégie immobilière moderne afin de revaloriser ses locaux et les rendre attractifs pour des entreprises qui aimeraient s'installer dans le Grand Fribourg ?

*30 mars 2017*

### II. Réponse du Conseil d'Etat

En Suisse et dans le canton de Fribourg, le marché immobilier est régi selon les lois du libre marché et l'Etat n'y joue qu'un rôle subsidiaire (notamment en matière de politique du logement).

En ce qui concerne les surfaces commerciales, le Conseil d'Etat ne partage pas l'avis de l'auteur de la question selon lequel celles-ci seraient vides en raison de leur inadéquation aux besoins des entreprises. La demande de locaux dépend d'autres facteurs, en particulier de la conjoncture économique. Il n'existe d'ailleurs pas de statistique officielle sur les surfaces commerciales.

1. *Le Conseil d'Etat, sa Direction de l'économie et de l'emploi et la Promotion économique sont-ils conscients de cette situation et que font-ils pour y remédier ?*

Le Conseil d'Etat constate effectivement la présence d'un certain nombre de locaux commerciaux vides, toutefois sans pouvoir les quantifier de manière exhaustive.

La Promotion économique, quant à elle, a pour mission de contribuer à la création d'emplois à haute valeur ajoutée et, dans ce contexte, son rôle consiste parfois à mettre en relation des sociétés cherchant des locaux avec des propriétaires de surfaces libres. Par contre, elle n'a pas pour mission d'exercer une surveillance systématique du marché immobilier, ni de gérer les surfaces commerciales ou de bureaux libres.

Comme il l'a été précisé auparavant, l'Etat n'a pas pour mission de prendre des mesures pour réguler le marché immobilier, qui est régi par la libre concurrence.

2. *Plus spécifiquement et comme Billag occupait des locaux dans un bâtiment appartenant à une grande entreprise de la Confédération, le Conseil d'Etat entend-il intervenir auprès de cette entreprise pour qu'elle mette en place une stratégie immobilière moderne afin de revaloriser ses locaux et les rendre attrayants pour des entreprises qui aimeraient s'installer dans le Grand Fribourg ?*

Selon la Promotion économique, la qualité de ce bâtiment n'est pas problématique. Ces dernières années, elle y a amené à plusieurs reprises des entreprises internationales.

De manière générale, l'entretien et la mise à niveau de surfaces commerciales ou de bureaux vides pour de nouveaux locataires relèvent de la compétence de leurs propriétaires, qu'ils soient privés ou publics. Dans le cas présent, le Conseil d'Etat n'a donc pas l'intention d'intervenir dans ce sens auprès du propriétaire du bâtiment.

15 mai 2017